

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***

☐ **LA DESTRUCTION ***

☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Métropole Aix Marseille Provence
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Laurent Deloince
Adresse : N° 58 Rue Boulevard Charles Livon
Commune : Marseille
Code postal : 13 004
Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Sérotine commune - Eptesicus serotinus, Vespère de Savi - Hypsugo savii, Pipistrelle pygmée - Pipistrellus	Mise en lumière des parties à traiter de l'Aqueduc à l'aide de projecteurs nocturnes durant la mise en place de l'échaffaudage (automne), afin d'effaroucher les individus potentiellement présent en gites ;	
B2 pygmaeus, Pipistrelle commune - Pipistrellus pipistrellus, Petit murin - Myotis blythii, Oreillard gris -	Fermeture de l'échaffaudage 1 semaine avant le début des travaux.	
B3 Plecotus auritus, Noctule de Leisler - Nyctalus leisleri, Murin de Natterer -	Passage d'un expert écologue afin de vérifier l'ensemble des fissures visibles et mise en place de dispositifs anti-retours en cas de découverte d'individus encore présents dans les fissures.	
B4 Myotis nattereri, Murin de Daubenton - Myotis daubentonii, Molosse de Cestoni - Tadarida		
B5 teniotis, Minioptère de Schreibers - Miniopterus schreibersii.		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrie	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet nécessaire de rénovation de l'aqueduc de Roquefavour, monument historique classé
Suite sur papier libre et localisé sur les communes de Ventabren et d'Aix-en-Provence.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(enseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐
 Capture avec épauillette ☐ Pièges ☐ Préciser :
 Autres moyens de capture ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
 Destruction des œufs ☐ Préciser :
 Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
 Par pièges létaux ☐ Préciser :
 Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
 Par armes de chasse ☐ Préciser :
 Autres moyens de destruction ☐ Préciser :
 Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☒ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
 Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : Dispositifs anti-retours.....
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : Ecologue, M2 ou équivalent en écologie/biodiversité.....
 Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : Chiroptérologue expérimenté, détenteur d'une dérogation.....
 Autre formation ☐ Préciser : spécifique pour les chiroptères (formation MNHN).....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Août-octobre 2019 / Août-octobre 2020 / Août-octobre 2021 / Août-octobre 2022...
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Le Sud PACA.....
 Départements : Bouches du Rhône.....
 Cantons :
 Communes : Ventabren, Aix en Provence.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
 Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Accompagnement écologique en phase chantier, rédaction d'un compte rendu annuel. Suivi des dispositifs de substitution sur 8 années après les travaux.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille
 le 12/11/20
 Votre signature